



Jette, le 30 mars 2020

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Comme nous vous l'avons signalé dans notre courrier du 19 mars, nous allons vous faire parvenir le bulletin de votre enfant ainsi que l'avis du conseil de classe par voie électronique durant cette semaine.

Vous recevrez d'abord le bulletin de la 4^{ème} période (qui reprend les résultats des travaux et interrogations présentés entre le 6 janvier et le 13 mars).

Dans un deuxième temps, mais cette semaine encore, vous recevrez l'avis du conseil de classe. Les professeurs se sont concertés pour vous faire part de la situation d'apprentissage de votre enfant et de leur avis concernant le choix d'options de votre enfant (pour les élèves de 1^{ère}, 2^{ème} et 4^{ème} année). Les élèves recevront un « exemplaire papier » de ces 2 documents pour signature lorsque les cours reprendront.

Nous profitons également de ce courrier pour demander aux parents qui éprouvent le besoin de pouvoir confier leur enfant à un service de garderie à l'école durant la période du 30 mars au 17 avril, de compléter **avant demain midi** le [formulaire en ligne](https://www.sacre-coeur-jette.be/secondaire/infos-coronavirus-covid-19/) (<https://www.sacre-coeur-jette.be/secondaire/infos-coronavirus-covid-19/>) afin de prévoir l'encadrement nécessaire durant les vacances de Pâques.

La surveillance sera assurée si nécessaire de 8h à 15h40 les lundis, mardis, jeudis et vendredis (à l'exception du lundi de Pâques). Les mercredis, l'école accueillera les élèves de 8h à 12h.

Cette garderie reste réservée aux élèves dont les parents travaillent dans des domaines tels que les soins de santé, la sécurité publique, l'accueil de la petite enfance, l'accueil des personnes âgées ou l'enseignement (toutes catégories de personnel confondus), ainsi que ceux dont les parents ne peuvent faire autrement que de les confier à leurs grands-parents, catégorie à risque du Covid-19. Comme stipulé dans la circulaire 7524 nous invitons les parents à essayer de trouver toute alternative de garde permettant d'éviter la présence des enfants en collectivité.

Veuillez croire, Chers Parents, à notre entier dévouement.

La direction